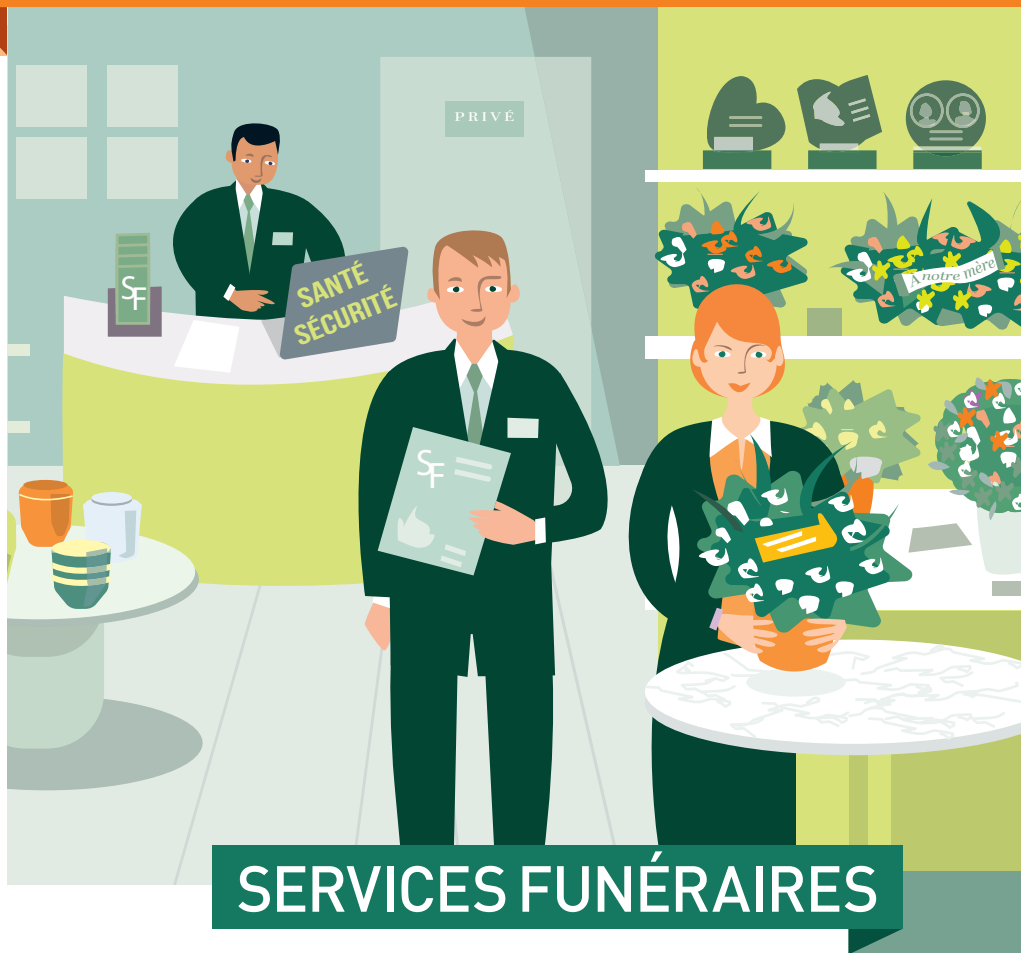


Santé au travail : passez à l'action !



DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.
- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

- En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.
- Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Évolution de la réglementation, difficulté de recrutement, forte concurrence..., les entreprises des services funéraires sont confrontées à de nombreux défis.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité de vos salariés : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans votre secteur.

Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

120 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

69 %

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX MANUTENTIONS
MANUELLES

20 %

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX CHUTES

EN MOYENNE

84

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

321

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



CHUTES



DOULEURS AU DOS
ET AUX ARTICULATIONS

PASSEZ À L'ACTION

↓ Limitez les risques de chutes

- Organisez le travail de façon à limiter les déplacements.
- Gardez les sols secs, propres et dégagés.
- Veillez au bon état du sol et réparez les sols endommagés.
- Mettez à disposition des salariés des chaussures à semelles antidérapantes.
- Sécurisez les opérations de fossage contre le risque de chutes (garde-corps, etc.).

↓ Utilisez des aides à la manutention

- Choisissez des matériels d'aide aux manipulations adaptés aux interventions de vos salariés (chariot, civière mobile, inhumateur automatique, etc.).
- Privilégiez des aides mécaniques à assistance électrique.
- Prenez en compte le poids et la facilité d'usage de ces matériels lors de votre achat.
- Formez les salariés à l'utilisation de ces équipements et à la prévention des risques liés à l'activité physique (formation Prap).



INTOXICATIONS, CANCERS

↓ Limitez les risques d'exposition aux produits chimiques

- Sélectionnez les produits les moins dangereux à l'aide des fiches de données de sécurité (FDS).
- Équipez les locaux d'un système de ventilation et, si possible, chaque poste de manipulation de produits chimiques de captages localisés.
- Rédigez les fiches de poste et veillez à leur bonne application.
- Mettez à disposition des équipements de protection individuelle (combinaison, lunettes, masque, gants) et assurez-vous de leur bonne utilisation.
- Formez les salariés aux risques chimiques.



CHARGE ÉMOTIONNELLE, STRESS

↓ Prenez en compte les aspects psychologiques du métier

- Organisez des réunions régulières incluant l'encadrement : débriefing des situations difficiles, partage de bonnes pratiques, etc.
- Suivez les éventuels incidents afin d'identifier et de traiter les causes.
- Faites participer votre service de prévention et de santé au travail à l'organisation du suivi et du soutien des salariés.
- Proposez des formations adaptées aux aspects psychologiques du métier.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/services-funeraires

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/entreprise



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise